



Commission de Suivi de Site de Toulouse-Ginestous
Compte-rendu de la séance du 30 novembre 2021
en distanciel

Madame TAUBER, adjointe au directeur de la direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Garonne, représentant le préfet de la Haute-Garonne, ouvre la séance (la liste des participants est jointe en annexe) et indique que monsieur Le GOASTER, directeur adjoint de la direction départementale des territoires, arrivera en cours de séance.

Madame TAUBER rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- 1/ Présentation du bilan d'exploitation du site de Toulouse-Ginestous sur l'année 2020 et faits marquants du début de l'année 2021 ;
- 2/ Point de mise en service de l'unité de méthanisation
- 3/ Point sur le plan « zéro odeur »
- 4/ Point d'information sur le collecteur ABC
- 5/ Questions diverses.

Monsieur MARTIN, président du collectif contre le plan Ginestous 2000 pour le droit de respirer dans l'agglomération toulousaine, indique qu'un courrier des associations a été adressé à Toulouse Métropole ainsi qu'à la DDT au sujet du compte-rendu de la précédente CSS de 2020. Il souhaite savoir à quel moment seront abordés les différentes questions posées dans ce courrier.

Madame TAUBER précise que les questions posées seront traitées au fil de la réunion. Si des éléments de réponse viennent à manquer, la DDT fera un courrier pour répondre à l'ensemble des questions.

Monsieur LACLAU, directeur du cycle de l'eau de Toulouse Métropole, précise également que des éléments de réponse ont été adressés à la DDT le 25 novembre, notamment sur le sécheur thermique.

Madame ATHANASE, cheffe du pôle politiques et police de l'eau et adjointe à la cheffe du service environnement eau et forêt de la DDT, indique que la DREAL a elle aussi donné des éléments de réponse.

Monsieur FOLCH, comité de quartier des Sept-Deniers, demande à recevoir le compte-rendu, et les bilans d'exploitation plus tôt.

Monsieur GERMAIN, chef de subdivision à l'unité interdépartementale Haute-Garonne-Ariège de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie, précise qu'il faudrait dans la mesure du possible faire des CSS plus tôt dans l'année.

Monsieur DEPOUTRE, responsable de domaine usines à Astéo, précise qu'Astéo est dépendant de la réception des rapports des bureaux d'études afin d'établir le bilan d'exploitation, dont les derniers éléments sont remis durant l'été. Par conséquent, la date de la CSS ne peut être envisagée qu'à compter du 15 septembre.

Madame TAUBER s'engage à ce que le compte-rendu soit envoyé avant fin mars, que la CSS puisse se faire plus tôt et qu'une réponse écrite sera faite prochainement suite au courrier des associations.

1/ Présentation du bilan d'exploitation du site de Toulouse-Ginestous sur l'année 2020 et faits marquants du début de l'année 2021

Monsieur DEPOUTRE présente le bilan d'exploitation.

Monsieur MIRABEL, comité de quartier Minimes-Barrière de Paris, fait remarquer que sur la diapositive 7, l'épandage de 2020 n'apparaît pas et souhaite savoir pourquoi.

Monsieur DEPOUTRE lui répond qu'effectivement il n'y a plus d'épandage, car ce dernier était constitué de granulés séchés. Dans la mesure où le sécheur thermique est en arrêt depuis 2019, il n'y a pas eu de granulés produits. Cependant les filières de valorisations agricoles ont tout de même été sollicitées, des matières sèches ont été évacuées vers des filières de compostage.

Monsieur MIRABEL souhaite savoir quand le nouveau sécheur sera mis en place.

Monsieur DEPOUTRE lui répond que le nouveau sécheur sera mis en place dans le courant de l'année 2022.

Monsieur MIRABEL fait une remarque sur les diapositives 12, 13 et 14. Il indique que les diapositives reprennent des moyennes qui ne dépassent pas les valeurs limites et se demande s'il ne serait pas préférable d'indiquer les valeurs extrêmes, car elles dépassent peut-être les valeurs limites.

Monsieur DEPOUTRE lui répond que c'est la moyenne des analyses réalisées sur chaque lot de production de compost. 100 % des lots ont répondu à la norme et il n'y a eu aucun dépassement de la valeur réglementaire. Il y a eu un contrôle inopiné en 2020 de la répression des fraudes qui a bien constaté que chaque lot pouvait être commercialisé.

Monsieur MIRABEL constate que sur les diapositives 21 et 22 (impact sur l'air), une augmentation importante est à noter. Il souhaite savoir à quoi est dû cette augmentation de poussière.

Monsieur DEPOUTRE rappelle que l'usine de compostage n'est pas seule. Il y a, entre autres, un bâtiment « CASSIN TP » qui fait du broyage de matériaux, et qui est susceptible de créer de la poussière, qui se trouve près de l'usine. On peut raisonnablement penser que l'impact vient de ce

site-là.

D'après lui, il n'y a pas de raison que le site de Ginestous crée de la poussière. Le reste du seuil de poussière reste tout de même sous la norme autorisée.

Monsieur MIRABEL revient sur la diapositive 25 (impact sur l'air/odeurs). Il indique que depuis fin juillet, il y a des odeurs qui sont constatées alors qu'elles ne l'étaient pas à la même période l'année précédente. Il souhaite savoir si on peut expliquer cette situation.

Monsieur DEPOUTRE précise qu'il n'a pas dit qu'il n'y avait pas d'odeurs sur le site, mais que le site respecte le seuil odeur.

Il y a des travaux qui sont engagés pour limiter les odeurs.

Dès qu'il y a une plainte, monsieur DEPOUTRE encourage les plaignants à ne pas hésiter à venir sur place afin d'essayer d'identifier l'odeur, le type d'odeur et l'heure à laquelle elle apparaît.

Monsieur MIRABEL souhaite avoir des précisions sur la diapositive 26 qui évoque la venue d'une unité mobile suite à un problème de chauffage.

Monsieur BEAUJON, Astéo, lui répond que le site a rencontré des problèmes avec la pompe à chaleur.

Monsieur FOLCH souhaite revenir sur la partie « impact odeurs ». Il souhaite savoir ce que représente cette nouvelle unité odeur par heure .

Monsieur BEAUJON précise que l'on part d'une odeur très diluée à une odeur de plus en plus concentrée. C'est cela qui définit une unité. Elle est très spécifique et elle est encadrée par des normes. Une unité odeur, c'est le seuil de détection du nez. Et le seuil, c'est l'odeur qui gêne.

Monsieur GERMAIN souhaite revenir sur la dernière diapositive qui concerne le compostage.

Pour information, les derniers apports de boues se sont fait en janvier 2021. Un dossier de cessation d'activité a été déposé par Astéo fin d'année 2020. La DREAL avait commencé la gestion du dossier de cessation d'activité, avec une phase de consultation à la fois de l'établissement public en charge de l'urbanisme et à la fois du propriétaire. Ce dossier s'est transformé en transfert et changement d'exploitant.

En parallèle de ce dossier il y a eu un transfert de compétence de Toulouse Métropole vers DECOSET concernant la gestion des déchets au 1^{er} janvier 2021, ce qui interfère dans les différents dossiers de la troisième ligne de métro. Toulouse Métropole - DECOSET vont devoir gérer un certain nombre de transferts d'activités et dans ces transferts un certain nombre de réunions qui concernent notamment le transfert de la compostière de déchets verts. DECOSET a l'intention de reprendre ce site.

DECOSET va devoir déconstruire et reconstruire le bâtiment. En courant d'année 2022 il y aura une instruction. Côté installations classées, il y aura un dossier de porter à connaissance qui sera effectué.

2/ Point de mise en service de l'unité de méthanisation

Monsieur BEAUJON présente la mise en service de l'unité de méthanisation.

Monsieur MARTIN indique qu'au niveau du contrôle externe de l'environnement sur la qualité des sols, il est difficile à l'apprécier. Il précise que ce serait peut-être opportun de faire une étude qui clarifierait d'imputable le DC2.

Monsieur DEPOUTRE lui répond qu'il n'y a pas d'effets cumulatifs et des concentrations stables dans le temps. Elles sont équivalentes aux mesures réalisées avant la mise en place de l'incinération. Sur le quartier la qualité des sols restent stable.

Monsieur MARTIN demande s'il est possible d'avoir une copie du porter à connaissance concernant la modification de la nature des boues.

Monsieur GERMAIN lui répond qu'il y a deux dossiers en cours d'instruction :

- Le porter à connaissance concernant l'évolution de la nature des déchets entrants au niveau de la filière d'incinération d'une part,
- et d'autre part un dossier déposé courant d'année 2021, concernant la directive « IED », qui prend en compte des conclusions « MTD ».

Il y a un travail à réaliser avec un projet d'arrêté préfectoral complémentaire qui devrait prendre en compte ces 2 éléments.

Concernant le porter à connaissance il sera communicable plus tard.

Monsieur FOLCH indique qu'il souhaiterait, concernant la qualité de l'air, que les seuils réglementaires soient comparés à d'autres sites. D'après lui les valeurs ne sont pas significatives. Il serait bien d'avoir une colonne sur Béziers par exemple.

Monsieur DEPOUTRE lui répond qu'il y a eu une évolution par rapport aux années précédentes. Cette année la diapositive reprend des mesures faites en périphérie de l'incinérateur. ATMO Occitanie compare cette année dans leur rapport, les mesures en périphérie de Béziers avec les mesures de Ginestous. Ces mesures ne sont réalisées que depuis 3 ans.

Il rajoute qu'il faudrait voir effectivement la pertinence du bilan de Ginestous. Il propose de mettre en annexe, le rapport de 2020 de ATMO Occitanie.

Monsieur MIRABEL note que sur la diapositive concernant les contrôles externes des rejets atmosphériques, ligne 2, la concentration et le flux sont à la limite de l'acceptable. Il souhaite avoir des explications.

Monsieur DEPOUTRE lui répond qu'en effet le site a rencontré des difficultés en 2020 sur les poussières (difficultés techniques et mécaniques). Ils se sont employés à résoudre ce problème en cherchant des solutions sur les équipements qui ont été renouvelés. Il espère qu'une baisse pour l'année 2021 sera constatée.

3/ Point sur le plan « zéro odeur »

Monsieur LE GOASTER rejoint la réunion.

Monsieur ANSELME, directeur ingénierie et numérique à Astéo, présente le diaporama.

Monsieur MIRABEL indique que les odeurs peuvent venir de la compostière de déchets verts. Il souhaite savoir quand cette compostière déménagera. Depuis septembre, il indique que les riverains constatent une odeur plus persistante dans le quartier.

Monsieur ANSELME indique que DECOSSET a été sollicité à ce sujet. Dans quelques semaines, des éléments de réponse plus précis sur cette question pourront être apportés.

Madame DUCROT, Toulouse Métropole, prend la parole et présente son diaporama sur la compostière de déchets verts. Le bâtiment sera bien démoli en 2022 et il n'y aura plus de

plateforme de compostage de déchets verts à l'air libre.

Néanmoins, s'il devait y avoir une plateforme reconstruite sur Ginestous, cela se ferait sur un site complètement couvert et désodorisé.

Madame DUCROT revient sur le point 2 (Méthanisation) et fait une présentation sur la performance de l'unité de méthanisation.

Monsieur MARTIN indique qu'il souhaite avoir, à propos de l'incident sur le réseau d'assainissement :

- une situation des coûts sur les travaux réalisés à ce jour ;
- l'évaluation des mesures compensatoires ;
- l'action pour un contrôle périodique plus régulier des collecteurs les plus importants et bien entendu du réseau général ;
- qui supportera le coût des travaux ;
- la responsabilité de l'accident qui doit être recherchée.

Monsieur LE GOASTER indique que les réponses seront apportées hors de cette CSS, puisqu'un bureau dédié (et élargi) a été réuni spécifiquement pour l'information sur cet incident de réseau.

Monsieur MARTIN demande que l'ensemble des documents présentés lors de la CSS leur soient communiqués.

Monsieur LABEYRIE, comité de quartier des Ponts-Jumeaux, souhaite intervenir sur le plan « 0 odeur ». Il indique qu'il n'y a pas eu de lien sur la station de purification du biogaz qui elle-même récupère le méthane mais rejette le reste (le reste contenant des odeurs). Il souhaite savoir s'il y a une stratégie particulière pour repérer les odeurs sur la partie épuration.

Sa deuxième question porte sur la gestion de cette partie des équipements de biogaz. Il souhaite savoir si elle est sous le contrôle de GRDF ou sur le contrôle de l'exploitant.

Madame DUCROT répond à la deuxième question et indique que l'ensemble de l'unité de purification de biogaz est exploitée par Astéo.

L'unité de purification joue vraiment son rôle. Les odeurs qui peuvent être générées sur l'unité de méthanisation sont sur le reste des installations et sont captées et envoyées vers une désodorisation.

Monsieur LACLAU précise que des essais en 2022 très précis vont être réalisés sur l'efficacité de la désodorisation.

Monsieur LABEYRIE revient sur le bio méthane qui est commercialisé. Il précise que le système de commercialisation est toujours en kilos de bio méthane et non pas en valeur comme l'électricité en kWatt.

Il souhaiterait que lors des prochaines présentations se soit indiqué en kilos.

Il indique que le bio méthane vient d'augmenter de plus de 50 % en moins d'un an. Il se demande si cela se traduit au niveau des recettes de l'installation et si GRDF rachète le gaz à un prix plus avantageux qu'avant.

Monsieur ANSELME répond que GRDF paye en megaWatt/heure. Ginestous revend le biogaz 75 euros.

Ce qui a beaucoup augmenté actuellement c'est le gaz en général. Ce sont les revendeurs de gaz qui ont augmenté les tarifs en fonction du marché actuel.

Monsieur LABEYRIE indique que dans les programmes présentés ultérieurement, il était prévu

que le CO2 qui sortait de l'usine d'épuration était un CO2 qui devait être valorisé. Il demande où l'exploitant en est sur cet aspect de l'épuration.

Monsieur LACLAU lui répond qu'ils sont en train de réfléchir à un sujet de méthanisation biologique. La réflexion serait de capter le CO2 issu de l'unité de purification de biogaz et par un système, de transformer ses molécules en méthane de synthèse.

Le deuxième point serait d'effectuer des études directement à partir du biogaz produit par l'unité de méthanisation pour vérifier comment purifier ce gaz.

Ces sujets sont compliqués et demandent des financements élevés. Ils seront évoqués lors de la prochaine CSS.

Pour en revenir à la question de monsieur MARTIN sur l'impact économique du retard de la méthanisation, la perte se détaille comme suit :

- Perte de la vente de bio méthane. 3 millions d'euros de perte.
- Surcoûts de production. 2 millions d'euros de perte.
- Sans compter des coûts prévus liés à la phase de mise en route de l'installation (coût de gaz, électricité...) : 1 million d'euros.

Toulouse Métropole finance ces pertes et elle est en capacité de le faire.

Monsieur LE GOASTER indique que la composition de la CSS de Ginestous doit être renouvelée au plus tard le 18 mai 2022, date d'échéance du mandat de 5 ans de la commission. Une consultation a été lancée auprès des membres dans ce but. La nouvelle composition sera actée par arrêté préfectoral.

En l'absence de questions supplémentaires, la séance est levée.

Le président

Stéphane LE GOASTER

Liste des participants
CSS Toulouse-Ginestous – 30 novembre 2021

Présidence : Madame Mélanie TAUBER, en première partie, adjointe au directeur de la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne, puis monsieur Stéphane LE GOASTER, en deuxième partie, directeur adjoint de la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne.

Collège ÉTAT :

Monsieur Hervé GERMAIN, DREAL

Madame Candice JOFFRES, DREAL

Madame Fabienne ATHANASE, DDT

Madame Sophie LESAFFRE, DDT

Monsieur Jean-Christophe ABADIE, DDT

Monsieur Fabrice VAYSSE , agence de l'eau Adour-Garonne

Collège COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Madame Ghislaine DELMOND, mairie de Toulouse

Monsieur Pascal BOUREAU, mairie de Blagnac

Monsieur Robert MEDINA, Toulouse Métropole

Monsieur Jean-Charles LACLAU, Toulouse Métropole

Madame Julie DUCROT, Toulouse Métropole

Madame Estelle BOUTANT, Toulouse Métropole

Monsieur Olivier DIOT, Toulouse Métropole

Madame Audrey AUZIERE, Toulouse Métropole

Monsieur Frédéric FOURNIER, Conseil départemental 31

Collège ASSOCIATIONS :

Monsieur Michel FOLCH, Comité de quartier des Sept-Deniers

Monsieur Régis MIRABEL, Comité de quartier Minimes-Barrière de Paris

Monsieur Marcel MARTIN, Collectif contre le plan de Ginestous 2000 pour le droit de respirer dans l'agglomération toulousaine

Monsieur Pierre LABEYRIE, Comité de quartier Pont Jumeaux

Collège EXPLOITANT :

Monsieur Loïc DEPOUTRE, Astéo Toulouse-Ginestous

Monsieur Christophe ANSELME, Astéo Toulouse-Ginestous

Monsieur Yoan BEAUJON, Astéo Toulouse-Ginestous

Madame Juliette DIDEROT, Astéo Toulouse-Ginestous

Monsieur Alain MAURY, Astéo Toulouse-Ginestous

Collège SALARIÉS :

Madame Clotilde FRESSINET, Astéo Toulouse-Ginestous

Madame Clotilde SOULIE Astéo Toulouse-Ginestous

Monsieur David MANRIC, Astéo Toulouse-Ginestous